Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le 2026-21
ID : 022-242200715-20260212-21_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	5

Date de la convocation
5 février 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 20 février 2026

et publication le 20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roch de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Eric Bréhin – Christel. Guillerm – Raoul Riou – Christophe Jagu – Alexandre Petit – Raymond Géléoc – Bernard Rohou – Sylvie Steunou – Jérôme Lejart – Rollande Le Borgne – Evelyne Aslanoff – Catherine Boudiaf – Georges Galardon - Fabrice Even – Pierre-Yves Daniel – Bernard Trubuilt – Gérard Munier – Pierrick Pustoc'h – Bernadette Le Boëdec – Julie Cloarec – Valérie Le Bonniec – Alain Guéguen – Magalie Corgniec – Eléonore Kogler – Eric Burlot – Marjorie Bert – Guillaume Robic – Jacques Troël – Michel Ollivier

Monsieur Guy Le Foll excusé donne pouvoir à Madame Rolande Le Borgne
Monsieur Jean-Yves Philippe excusé donne pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Minier excusée donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Delphine Cochennec excusée donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Madame Marie-Anne Somda excusée donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc
Mesdames Nolwenn Burlot et Marie-Claude Le Tanno-Guégan ainsi que Messieurs Claude Bernard, Vincent Coëtmeur, et Christophe Popiol sont aussi excusés sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Gérard Munier

Délibération 21.2026 Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor

La Communauté de communes du Kreiz Breizh adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Ainsi, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Côtes d'Armor intervient sur le territoire de la CCKB et propose :

- Un accompagnement des communes pour leurs projets,
- Des permanences mensuelles en présentiel et des permanences téléphoniques à destination des particuliers.
- Des conseils aux du territoire pour les accompagner sur les sujets relatifs à l'urbanisme et l'architecture.

En 2025, le CAUE a accompagné 6 collectivités de la CCKB et 20 pétitionnaires.

Afin d'assurer ces missions en 2026, le CAUE 22 sollicite une subvention de 2 328,59€ (0,11€/habitant, sur la base de la population DGF et résidences secondaires, soit 21 169 habitants).

Il est à noter que dans le cadre du Pacte Territorial France Renov, ce montant est cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat à hauteur de 50%.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260212-21_2026-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'adhésion de la communauté de communes au CAUE 22 pour un montant de 2 328,59€ en 2026, conformément au Pacte Territorial France Rénov signé en mai 2025 pour une durée de 5 ans.

Monsieur Gérard Munier

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB.

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.